NUMÉRO 4 – SEPTEMBRE 2013

GRANDANGLE

EN GRANDE COURONNE LE **CNFPT** DEVELOPPE VOS TALENTS



CERTIPHYTO : TOUS CERTIFIÉS EN 2014

FOCUS PAGE 12

2 La délégation Grande Couronne à la rencontre des collectivités

3 Rentrée 2013 : une offre de services, connectée à l'actualité territoriale, qui se renouvelle pour gagner en réactivité

10 Un programme de formations pour les emplois d'avenir et ceux qui les accompagnent

15 Remboursement des frais de déplacement : nouvelles dispositions depuis le 5 août 2013

16 Un réseau DRH pour partager information et bonnes pratiques

4 ECOLES : SE PRÉPARER AU CHANGEMENT DE RYTHME

8 S'INSCRIRE EN LIGNE AUX FORMATIONS DU CNFPT



LA DÉLÉGATION GRANDE COURONNE À LA RENCONTRE DES COLLECTIVITÉS

OCTOBRE 2013

5 Rencontres départementales d'automne ont lieu sur l'ensemble du territoire de la Grande Couronne, à destination des cadres dirigeants des collectivités territoriales et des professionnels territoriaux des RH et de la formation.
Chacune de ces rencontres portera sur la présentation de l'offre de formation 2014 ainsi que sur les sujets et dispositifs d'actualité avec notamment un temps fort consacré à la mise en place de l'outil d'inscription en ligne visant à dématérialiser les inscriptions aux stages des formations inter du catalogue.

Antenne du Nord Seine et Marne

MARDI 8 OCTOBRE 2013 de 9h00 à 12h30
Locaux de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, Domaine de Rentilly, Bussy St-Martin, 77607 Marne-la-Vallée
Contact : aurore.montes@cnfpt.fr

Antenne du Val d'Oise

JEUDI 10 OCTOBRE 2013 de 9h00 à 13h00
CDFAS, 60, rue Bouquinvilles à Eaubonne.
Contact : mathilde.perdriel@cnfpt.fr

Antenne des Yvelines

VENDREDI 11 OCTOBRE 2013 de 9h00 à 12h30
Salle de l'auditorium de la Délégation régionale Grande Couronne, 14 avenue du centre à Montigny le Bretonneux.
Contact : catherine.larroque@cnfpt.fr

Antenne de l'Essonne et du Sud Seine et Marne

JEUDI 17 OCTOBRE 2013 de 9h00 à 12h30
salle des fêtes de l'Espace Saint-Jean, 26, place Saint-Jean à Melun.

JEUDI 17 OCTOBRE 2013 de 14h00 à 17h00
Salle des mariages de l'hôtel de ville d'Evry, Place des droits de l'homme et du citoyen.
Contact : chloe.delcroix@cnfpt.fr

EDITORIAL



“ Rentrée 2013 : une offre de services, connectée à l’actualité territoriale, qui se renouvelle pour gagner en réactivité ”

La rentrée est souvent synonyme d’actualité forte et en délégation Grande-Couronne on ne déroge pas à cette règle. Rythmes scolaires, emplois d’avenir, traitements phytosanitaires, … sont autant de sujets d’actualité, au cœur de nos préoccupations et sur lesquels le CNFPT vous apporte des réponses très concrètes en termes d’accompagnement et de programme de formations.

À l’heure où les relations dématérialisées via internet deviennent la règle et où on assiste à la généralisation des supports numériques, le CNFPT propose dès la rentrée un nouveau service d’inscription en ligne, dédié aux stages du catalogue. Cet outil, qui donne la possibilité de s’inscrire en formation via Internet, va permettre à nos équipes de gagner en réactivité et en fiabilité pour encore mieux vous apporter une réponse de qualité.

Et parce que l’on vit une époque où le partage, l’échange et la construction sont des notions essentielles à la confrontation et à l’évolution de ses pratiques professionnelles, la délégation régionale a lancé un réseau de DRH en mars 2012, en Seine-et-Marne. Dix-huit mois plus tard, une trentaine de collectivités composent déjà ce club de professionnels territoriaux. Des groupes d’échanges similaires pour les DRH des collectivités existent à présent sur l’ensemble du territoire.

Enfin, s’il fallait des preuves que le CNFPT est à votre écoute et attentif à répondre à vos préoccupations, sachez que vos remarques, concernant les nouvelles règles de remboursement des frais de déplacement des stagiaires, dont vous nous aviez fait part lors des dernières rencontres départementales, ont été entendues. En effet, le Conseil d’administration du CNFPT vient de voter une modification visant à assouplir ce règlement.

Avec pour objectif d’être à votre écoute et de partager avec vous les expériences novatrices et nombreuses réalisées sur notre territoire, ce nouveau numéro s’attache à vous apporter des pistes de réflexion et des éléments de réponses. Soyez certain de notre volonté d’être à vos côtés pour vous accompagner dans le développement des ressources humaines de votre collectivité et de vos agents territoriaux.

Jacques Ferstenbert
Délégué régional

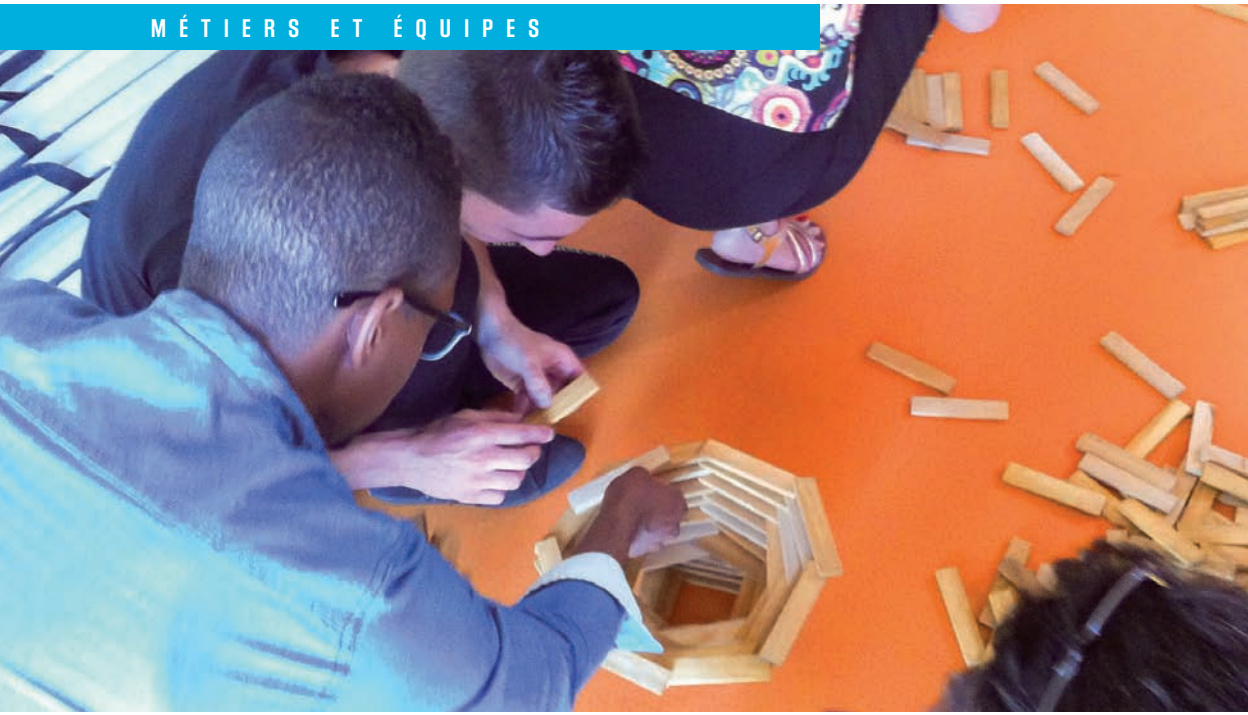


ÉCOLES : SE PRÉPARER AU CHANGEMENT DE RYTHME

L'évolution des rythmes scolaires a un impact fort sur les communes. Dès cette rentrée scolaire 2013-2014, ce sont près de 4000 communes sur toute la France qui mettent en place ce changement. Pour accompagner au mieux les collectivités, le CNFPT a développé tout un programme d'information et de formations tant à destination des dirigeants territoriaux que des personnels en lien avec les scolaires : ATSEM et animateurs.



Depuis janvier 2013, près de 500 territoriaux en ont ainsi bénéficié. À Éragny (Val-d'Oise), la réforme se met en place dès cette rentrée. Dans une logique de montée en compétences, une douzaine d'animateurs ont été formés au développement d'activités éducatives complémentaires.
Le décret de réforme des rythmes scolaires en maternelle et élémentaire, un des aspects du projet de loi gouvernemental sur la refondation de l'école, a été publié en janvier dernier. Il prévoit la répartition des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur neuf demi-journées au lieu de huit actuellement. Cette demi-journée supplémentaire sera positionnée le mercredi matin, ou le samedi matin sur dérogation. Trois heures d'activités péri-éducatives à répartir dans la semaine sont ainsi libérées et à la charge des communes. Les communes peuvent appliquer cette réforme dès la rentrée 2013, ou au plus tard, à la rentrée de 2014.
Le 30 janvier dernier, à l'initiative du CNFPT et de l'Andev (Association nationale des directeurs de l'éducation des villes), un séminaire régional a rassemblé plus de 300 élus et dirigeants territoriaux autour de la question de l'application de cette réforme. L'objectif était de mesurer les impacts sur les politiques et les services municipaux, sur les budgets et sur le personnel. Dans le contexte actuel tendu financièrement et faute de pouvoir recruter plus de personnels, une des pistes privilégiées consiste à faire monter en compétences les personnels déjà en lien avec les enfants : ATSEM et animateurs. C'est dans cette logique que la ville d'Eragny a mis en place une formation en intra sur 3 jours pour développer de nouvelles compétences chez les personnels en contact avec les scolaires.



Les spécificités de l'animation

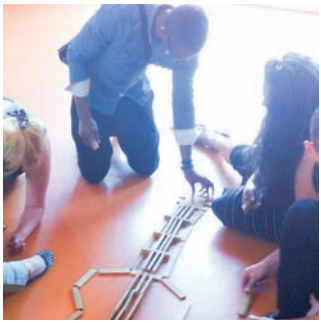
La ville d'Éragny (Val-d'Oise), qui met en place la réforme à la rentrée, prévoit une demi-journée supplémentaire de cours le mercredi matin et trois heures d'activités éducatives complémentaires et gratuites réparties les lundis, mardis, jeudis et vendredis avant 16h30. Afin de préparer cette échéance, une formation intra de 3 jours intitulée « Animer des activités éducatives complémentaires dans le cadre du Projet éducatif de territoire » pour 12 animateurs territoriaux de la ville s'est déroulée en juin dernier ; elle était animée par Eric Obon, ancien animateur et responsable de formation, aujourd'hui directeur du Centre Information Jeunesse du Val-d'Oise. Celui-ci estime que cette réforme constitue « une occasion unique de valoriser l'animation dans une logique d'éducation populaire. »

« Il s'agissait notamment de partir de ce que les animateurs savaient déjà faire », indique t-il. « Si la mise en place de ces nouvelles activités éducatives réclame des exigences nouvelles (séquençage des activités, progressions pédagogiques, évaluation…), il ne faut pas pour autant empiéter sur les modalités d'apprentissage propres aux enseignants. La formation a insisté sur les logiques de projet et les contributions de groupe, deux notions particulières de l'animation, qui doivent s'ajuster aux objectifs du projet éducatif de territoire de la ville. Le travail sur la recherche de ressources en bibliothèques, sur des sites web et d'autres, a été particulièrement enrichissant pour nourrir ses idées ou trouver des astuces. Au départ, les animateurs étaient insécurisés et personnalisaient trop leur activité. Il a fallu reconstruire les activités en fonction de la qualité pédagogique et de la facilité de la mise en œuvre. »

Une offre de formations dédiée au changement des rythmes scolaires

La nouvelle offre de formation 2014 vous propose des itinéraires thématiques et métiers pour les animateurs et Atsem et des stages sur les thèmes suivants :

- l'élaboration d'un projet éducatif territorial,
- l'encadrement des nouveaux temps éducatifs,
- le renforcement du rôle éducatif,
- des rencontres sur la mise en place de la réforme pour les directeurs de l'éducation.



D'ores et déjà vous pouvez bénéficier d'une offre de formation avec des stages qui portent sur :

- l'organisation des services et le rythme de l'enfant,
- les rythmes des enfants dès 3 ans en périscolaire,
- des formations par type d'activité.

Plus d'information :
Stéfana LAMBION
01 30 96 13 94 ou
stefana.lambion@cnfpt.fr

Pour découvrir toute l'offre de formation : www.cnfpt.fr, choisir délégation Grande Couronne : rubrique « en direct du territoire »

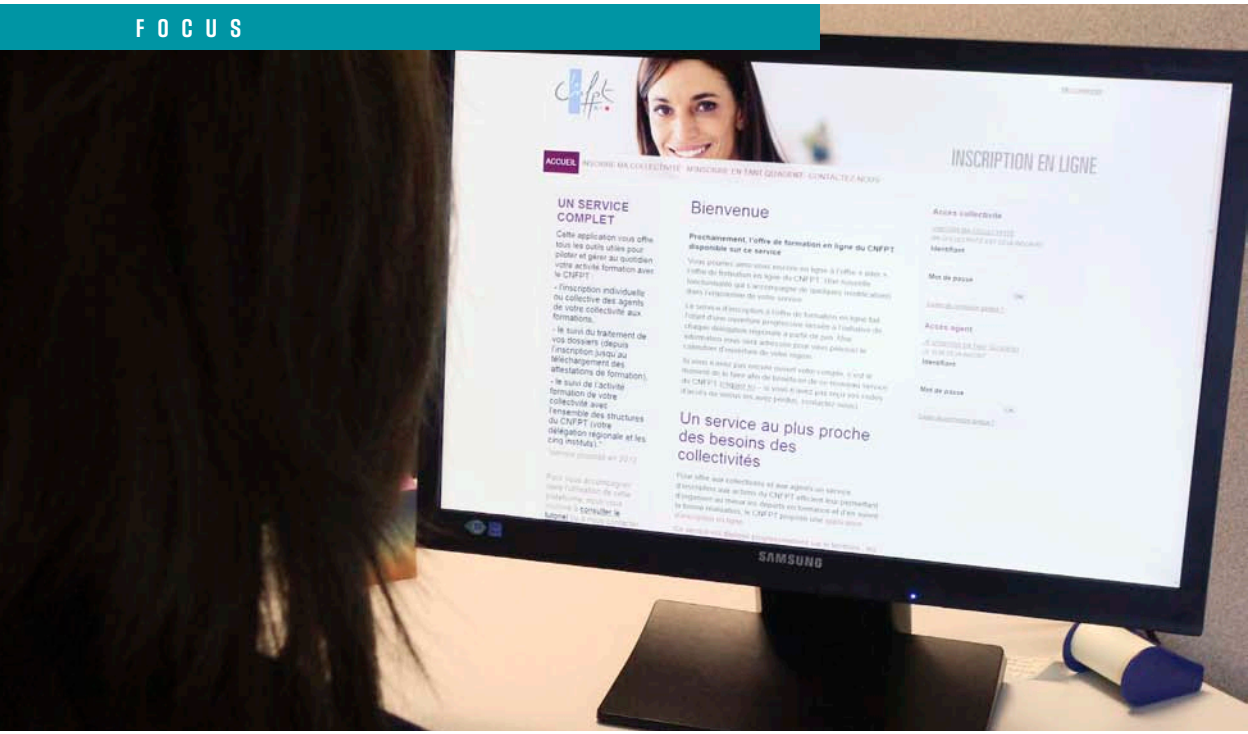
INTERVIEW

FATIMA BERRAHO, ANIMATRICE À ÉRAGNY

Qu'attendiez-vous de cette formation ?
Vu les changements annoncés, j'étais frustrée et inquiète ! J'attendais beaucoup de cette formation pour me guider, mieux cibler les choses. Cette formation a été utile. Et trois jours, c'est ce qu'il fallait.

Qu'est-ce qu'elle vous a apporté ?
Je vois mieux comment procéder par rapport à mon projet d'activité manuelle peinture dans ce qu'il va apporter à l'enfant et la manière dont je pourrais l'expliquer aux autres. La formation m'a notamment permis de faire le lien entre les objectifs attendus et les moyens d'y arriver, d'offrir à chaque enfant une évolution afin qu'il participe, découvre, prenne confiance et s'ouvre. Pour ce qui me concerne, faire découvrir des manières de peindre, les outils à utiliser pour aboutir à un projet d'exposition.

Comment cela vous a-t-il préparé à la rentrée ?
J'ai appris à mettre en place mon activité selon certaines méthodes et façons de faire à chaque heure d'activité complémentaire. On a pu enrichir notre projet, se guider les uns les autres, à travers une mise en situation réelle et une approche critique constructive. Finalement, je suis sortie de cette formation moins inquiète et plutôt confiante.

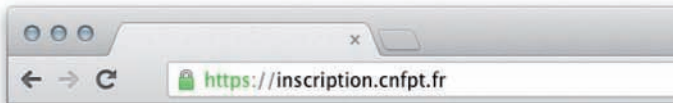


S'INSCRIRE EN LIGNE AUX FORMATIONS DU CNFPT

A partir de septembre 2013, le CNFPT déploie un nouveau service à l'usage des collectivités et de leurs agents grâce à l'inscription en ligne : une plateforme pour s'inscrire à toutes les formations du CNFPT depuis internet.

La fin du bulletin papier est proche ... En un clic et après demande sur la plateforme de vos identifiants et mots de passe, vous visualiserez l'offre de formation, les dates et lieu des stages et procéderez à l'inscription. Vous recevrez alors un message confirmant la réception de la demande par internet. La convocation ou le refus aux formations puis les attestations de présence seront également envoyées par email. « *Cette nouvelle plateforme nationale située à l'adresse suivante : https://inscription.cnfpt.fr, accessible avec un identifiant, participe ainsi*

à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle des agents territoriaux en offrant aux collectivités un outil de pilotage de la formation et de sécurisation des parcours de professionnalisation des agents territoriaux », explique Hervé Desnos, conseiller formation au CNFPT et chargé du projet pour la Grande Couronne. Déjà opérationnelle depuis juillet 2011 en Grande Couronne, pour les inscriptions aux formations d'intégration, la rapidité et la réactivité de la plateforme, qui permet une relation immédiate avec le CNFPT pour poser une question ou vérifier une information, a séduit les collectivités, quelles que soient leurs tailles et le volume d'agents à former.
« *C'est très fiable et c'est un gain de temps et de papier sans faire disparaître les échanges téléphoniques et physiques* », confirme Nathalie Bluteau, responsable formation à Sarcelles qui utilise déjà la dématérialisation pour les formations d'intégration et qui procède à près de 500 inscriptions chaque année à diverses formations. « Nous avons demandé les adresses email de nos 1 600 agents afin de constituer une base de données et de ne plus avoir à ressaisir lors de chaque inscription les informations les concernant. Chaque agent pourra se préinscrire en ligne avec son code d'accès et on sera averti au sein du service formation. Une borne d'accès sera installée au sein du service pour rendre la plateforme facilement accessible aux agents qui sont peu équipés en informatique au sein de leur service, comme les employés des espaces verts ou les Atsem dans les écoles ».
Face à ces retours encourageants, le CNFPT a décidé d'élargir ce service d'inscription en ligne à toute son offre de formation : les stages du catalogue inter, les formations intra, la préparation aux concours. Ces espaces en ligne feront l'objet d'une présentation en amont de leur mise en service. Le prochain espace opérationnel concernera les stages du catalogue 2014 et est actif depuis octobre 2013. Contrairement à l'inscription en ligne aux formations d'intégration, l'inscription en ligne aux formations du catalogue fera l'objet d'une validation par le CNFPT au regard notamment de l'expression de la motivation de l'agent et de sa collectivité. Après l'ouverture des inscriptions en ligne pour les stages du catalogue, seront successivement ouvertes, au cours de l'année 2014, les inscriptions en ligne pour les stages intra locaux puis pour les préparations aux concours et examens.



Courant 2013, ce nouveau service sur Internet permettra l'inscription en ligne aux formations du catalogue 2014.

C'est très fiable et c'est un gain de temps et de papier sans faire disparaître les échanges téléphoniques et physiques

Nathalie BLUTEAU,
responsable formation à Sarcelles



UN PROGRAMME DE FORMATIONS POUR LES EMPLOIS D'AVENIR ET CEUX QUI LES ACCOMPAGNENT

Aider des jeunes sans emploi et sans qualification, telle est la vocation des contrats « emplois d'avenir » et dont la finalité est de servir de tremplin pour faciliter leur accès à l'emploi. Avec l'objectif du Gouvernement de 100 000 jeunes recrutés d'ici la fin 2013, les collectivités territoriales de la Grande Couronne se mobilisent, elles-aussi, pour ce nouveau contrat.

410 intentions de recrutement d'ici la fin 2013 sur 118 collectivités de la région ayant répondu au recensement des emplois d'avenir réalisé par la délégation Grande couronne du CNFPT au (19.04.2013). Alors que la délégation propose, depuis le début de l'année, des formations intra pour accompagner les collectivités désireuses de recruter des jeunes en contrat « emplois d'avenir », 9 sessions ont déjà été organisées notamment pour les mairies d'Evry, Melun, Trappes, Ris-Orangis, Corbeil-Essonnes, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et les conseils généraux de l'Essonne et de Seine-et-Marne. Le second semestre 2013 est à présent l'occasion de compléter ce dispositif de formations tant à destination des jeunes recrutés que de ceux qui les accompagnent.

L'offre de service proposée par la délégation Grande Couronne du CNFPT

Pour les emplois d'avenir

FORMATION	DURÉE	DATE	CONTENU	CONTACT
Formation d'adaptation à la Fonction publique territoriale	2 jours	Début octobre	Se repérer dans l'environnement territorial, inscrire leur parcours dans un projet territorial et de leur fournir des outils pour mieux comprendre et connaître leur environnement	Florence Gillard, conseillère formation florence.gillard@cnfpt.fr
Programme des formations du CNFPT issus du catalogue	Variable selon la formation choisie	Immédiat	Itinéraires métiers stages de formation à la carte préparations aux concours	Le conseiller formation chargé de la formation choisie, voir directement dans le catalogue
Des formations intra sur mesure	Selon le besoin de la collectivité et des emplois d'avenir		Des formations avec un contenu adapté à la situation de la collectivité, son contexte, ses projets, ses outils	Voir le référent de votre collectivité ou le responsable d'antenne

Pour ceux qui accompagnent les emplois d'avenir

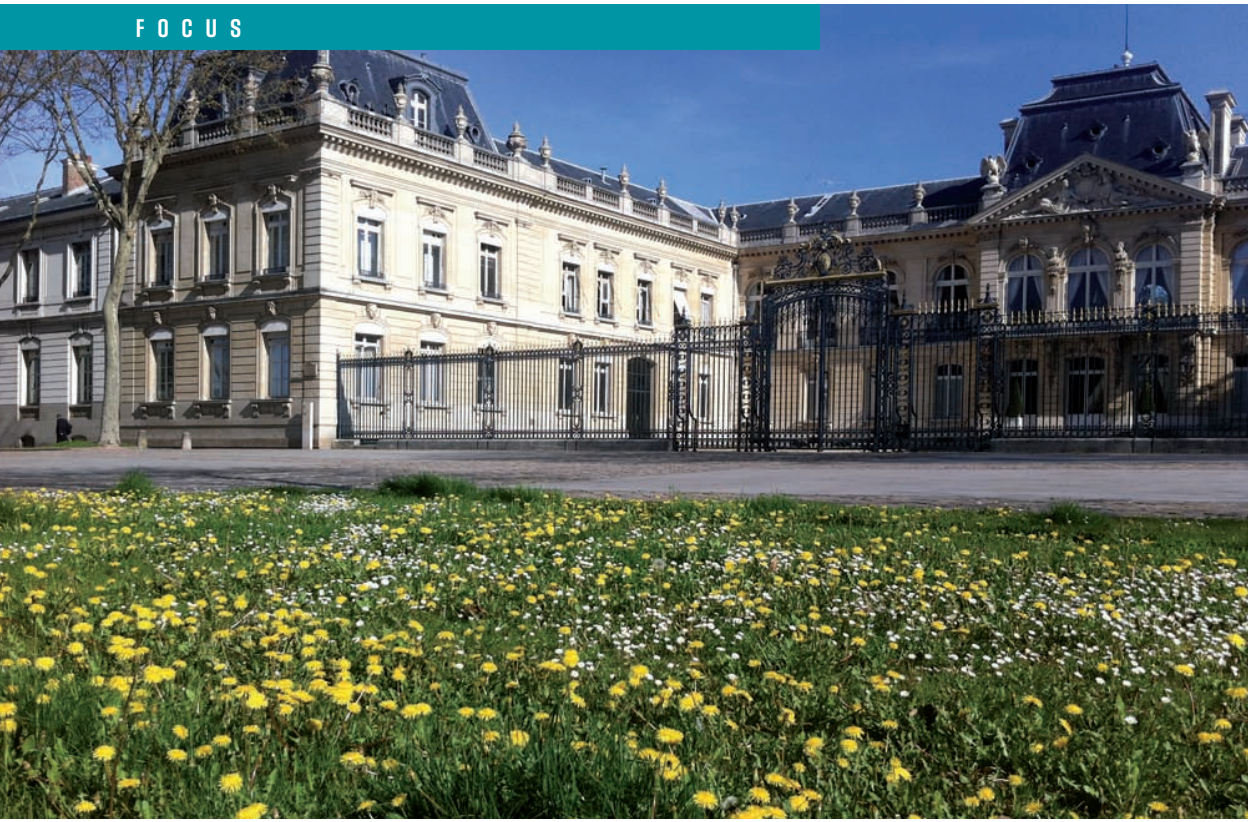
FORMATION	DURÉE	DATE	CONTENU	CONTACT
Formation des tuteurs	3 jours	3-4 octobre et 21 octobre 14-15 novembre et 2 décembre		Sandrine Belleinguer-Thilié, conseillère formation sandrine.belleinguer-thilie@cnfpt.fr

Les bénéficiaires : l'emploi d'avenir est réservé aux jeunes de 16 à 25 ans révolus (jusqu'à 30 ans pour les handicapés), sans diplôme ou titulaire d'un CAP-BEP et sans emploi depuis plus de six mois. Les jeunes résidant en zone urbaine sensible (ZUS) ou zone de revitalisation rurale (ZRR), ou outre-mer, peuvent y accéder jusqu'au niveau bac + 3 s'ils sont sans emploi depuis plus d'un an.

Le contrat : il s'agit d'un CDI ou d'un CDD d'un an à trois ans.

Les employeurs : l'emploi d'avenir est surtout destiné au secteur non marchand, hors État (collectivités, organismes de droit privé à but non lucratif, associations, bailleurs sociaux, hôpitaux, entreprises publiques…), avec une aide couvrant, pendant trois ans maximum, 75 % du smic brut.

Pour en savoir plus : www.emploisdavenir.gouv.fr



CERTIPHYTO : TOUS CERTIFIÉS EN 2014

Le 1er octobre 2014, le certificat individuel « Certiphyto » sera obligatoire pour toute utilisation à titre professionnel de produits phytopharmaceutiques ainsi que pour la vente ou le conseil. Dans les collectivités locales françaises, 300 000 agents de catégorie C sont concernés. À partir de septembre 2013, le CNFPT propose une formation pour l'obtention du Certiphyto et poursuit ses formations à une gestion raisonnée des espaces verts.

Le plan Ecophyto 2018 prévoit une réduction globale de 50% de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'hexagone à l'horizon 2018



Ville modèle dans une France montrée du doigt comme étant le premier consommateur de pesticides en Europe, « Versailles mène une gestion 100% sans engrais ni désherbants sur sa voirie, dans les espaces verts publics et les cimetières et poursuit dans cette même voie sur les terrains de sport », témoigne Cathy Biass-Morin, directrice des espaces verts de la ville. Un modèle vertueux qui va dans le sens du Plan Ecophyto 2018.
Les collectivités territoriales sont particulièrement incitées à ne plus utiliser de pesticides d'ici cinq ans et à promouvoir la généralisation des écoles, terrains de sport et jardins publics sans pesticides. « Le CNFPT propose un itinéraire de formation pour les y aider », souligne David Renonce, responsable du domaine régional « Génie technique et Environnement » et conseiller formation au CNFPT.
60% des communes de plus de 50 000 habitants auraient déjà entamé cette démarche, et pour certaines ont largement dépassés ces objectifs, dans tout ou partie de leurs secteurs d'activités.

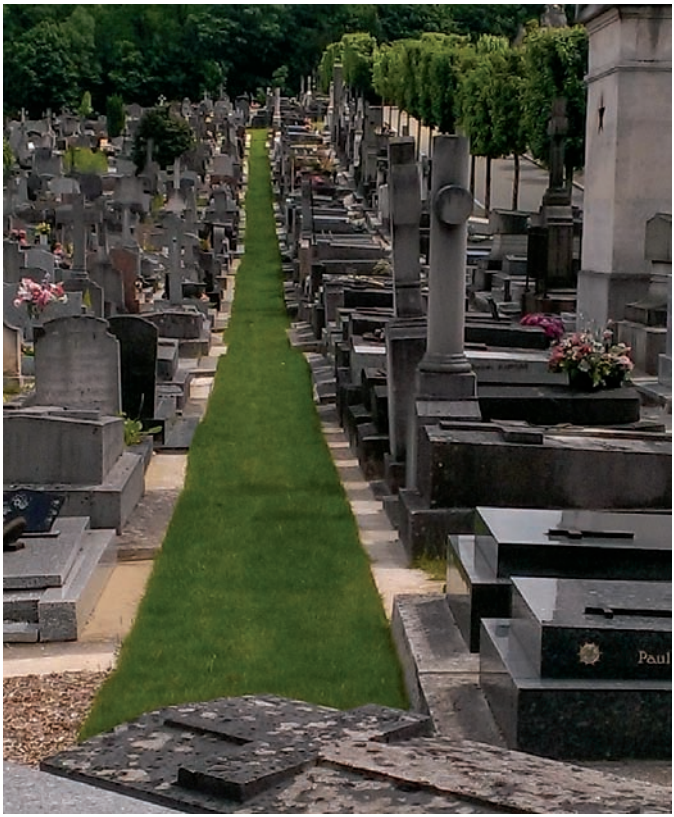
Certiphyto : un certificat obligatoire pour les utilisateurs de produits phytosanitaires

Mais pour les collectivités qui souhaitent continuer à avoir recours aux produits phytosanitaires, en dépit d'un contexte fortement incitatif à la suppression de tout usage de ceux-ci, un arrêté du 7 février 2012 dispose que les utilisateurs à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques en collectivités devront être titulaires d'un certificat individuel (Certiphyto).
L'échéance est fixée au 1er octobre 2014. Ce certificat est valable cinq ans et devra ensuite être renouvelé.
Le CNFPT, habilité à délivrer le Certiphyto, souhaite pleinement jouer son rôle en matière d'accompagnement des collectivités afin de susciter une réflexion sur les pratiques relatives aux traitements phytosanitaires, et favoriser une gestion raisonnée.

Comment obtenir Certiphyto ?

Deux voies d'obtention du certiphyto sont proposées :
- la formation en deux jours,
- les tests QCM.

La voie privilégiée par le CNFPT pour obtenir le certiphyto est le suivi d'un stage de deux jours, donnant lieu à une attestation de présence : formalité qui permettra d'obtenir de façon systématique le Certiphyto Individuel qui sera délivré automatiquement par la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAFF).
Une alternative plus aléatoire d'obtention du Certiphyto est possible avec la réussite d'un examen/test. Cette solution nécessiterait alors, en cas d'échec, le suivi obligatoire des 14 heures de formation. Il est donc préférable de s'assurer que les agents sont d'un très bon niveau en référence aux diplômes donnant l'équivalence.
Le CNFPT privilégie ainsi l'obtention du certificat



> **Plutôt que de vouloir désherber des zones minérales, on a préféré ré-enherber des allées de cimetière**

Cathy Biass-Morin
Directrice des espaces verts de la ville de Versailles

par la voie du stage de deux jours. Ce stage est proposé par la délégation régionale du CNFPT en formation intra (adaptée aux besoins d'une collectivité), en inter (catalogue) et en FIL (Formation d'Initiative Locale pour un groupe de collectivités). Ce programme est conforme aux cahiers des charges du ministère de l'Agriculture ; il porte sur la réglementation, les risques pour la santé et les stratégies alternatives. À l'issue de cette formation, les stagiaires ont ensuite deux mois pour valider leur certificat obtenu auprès du CNFPT sur le site www.mon.service-public.fr. Les collectivités ayant renoncé, dans l'ensemble de leurs services, à l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires, n'ont pas l'obligation de certifier leurs agents.

Pour aller plus loin : www.agriculture.gouv.fr/ecophyto

Plus d'information : www.cnfpt.fr, géolocalisation « Grande couronne »



Remboursement des frais de déplacement : nouvelles dispositions depuis le 5 août 2013

Afin de garantir l'égalité d'accès à la formation et de favoriser l'éco-mobilité le CNFPT a revu son dispositif d'indemnisation des frais de transport pour les stagiaires.

Applicable depuis le 5 août, le dispositif permet une amélioration globale du niveau d'indemnisation et intègre les mêmes conditions d'indemnisation, quel que soit le grade de l'agent. Un « éco-bonus » est accordé pour les déplacements en transports en commun et le covoiturage est par ailleurs encouragé.

Les grands principes adoptés

La notion de déplacement s'entend de la résidence administrative du lieu de travail jusqu'au lieu de la formation ;

- le cumul de déplacements motorisés individuels et en transport en commun sera indemnisé sur la base du taux kilométrique du transport en commun ;
- la suppression de la limite des 600 km aller/retour au-delà desquels les stagiaires n'étaient pas indemnisés ;
- la suppression de la mention « dans la limite des frais réellement engagés » pour les trajets en transports en commun ;
- la possibilité pour les stagiaires d'opter soit pour le transport, soit pour l'hébergement, dans le cas d'un déplacement supérieur à 70km/aller.
- seuls les stagiaires en situation de handicap bénéficient d'une prise en charge financière en deça du seuil de 50 km aller/retour.

Un ajustement du dispositif voté par le conseil d'administration du CNFPT en juin dernier

Lors de sa séance du 26 juin 2013, le Conseil d'administration du CNFPT a ajusté le dispositif de remboursement des frais de transport des stagiaires appliqué depuis le 1er janvier 2013. Ce nouveau dispositif a pour vocation d'encourager l'utilisation des modes de transports plus respectueux de l'environnement, parallèlement à l'organisation de formations sur les territoires au plus près des collectivités et de leurs agents.

Plus d'information : www.cnfpt.fr, géolocalisation « Grande couronne »



UN RÉSEAU DRH POUR PARTAGER INFORMATION ET BONNES PRATIQUES

Un réseau professionnel de DRH territoriaux a été créé en mars 2012 en Seine-et-Marne. Fédérant une trentaine de collectivités, ce réseau, animé par le CNFPT, a pour vocation première le partage des expériences et des initiatives locales.

A l'écoute des responsables des ressources humaines, le CNFPT a perçu leur besoin de partager leurs expériences et leurs pratiques, particulièrement dans les collectivités de 5 000 à 20 000 habitants où les DRH sont beaucoup dans « le faire » et ont peu de temps pour réfléchir à la stratégie. «On est soumis en permanence à des évolutions réglementaires qui posent des problèmes pratiques. Savoir comment les autres s'y confrontent est profitable », confirme Daniel Rustin, DRH de Mitry-Mory, 18 600 habitants. D'où l'idée de créer

un réseau des DRH début 2012 en nord Seine-et-Marne. Lors de la première réunion, le 23 mars, les réactions des participants ont confirmé le bien fondé du projet de réseau : « pouvoir sortir de l'isolement », « avoir une connaissance des pratiques des autres collectivités territoriales pour être conforté dans les propositions qu'on peut faire au sein de sa collectivité », « disposer d'une entraide entre professionnels des ressources humaines », tels étaient les commentaires des participants.

Partager des informations et confronter ses pratiques

« L'objectif de ces réunions est d'échanger sur l'actualité, partager des interrogations, des solutions et leurs outils, acquérir des techniques et des méthodologies, identifier des besoins en formation», explique Aurore Montès, responsable de l'antenne CNFPT du nord Seine et Marne, à l'initiative du réseau avec son équipe de cadres.
Ces réunions, avec des thèmes définis par les participants, sont encadrées par un intervenant qui favorise l'émergence de la parole, apporte un éclairage et son expertise. Des formateurs experts sont sollicités sur des thèmes très techniques. Des collectivités apportent leur témoignage (exemple : ville de Roubaix sur la rémunération au mérite, Rennes Métropole sur la mobilité et le reclassement). « Les DRH ont souvent peu de recul face à des prises de décisions, souligne Florence Vitry, animatrice-formatrice et ancienne DRH. Face à un nouveau texte de loi, tel celui du 13 mars 2012 sur la résorption des emplois précaires, il ne suffit pas de le décortiquer, il faut savoir aussi comment analyser les conséquences. Dans ce cas, les témoignages des autres sont précieux ». Ces rencontres ont aussi été l'occasion de faire émerger des besoins comme : « comment élaborer une démarche d'entretien d'évaluation du personnel » ou « la prévention des risques professionnels ».

Le réseau de DRH : un outil qui se généralise

Porté par le CNFPT, ce concept de réseau de DRH a essaimé dans les autres départements de la Grande Couronne. Dans le Val d'Oise, depuis 2012 les DRH se réunissent une journée 4 fois par an autour de thèmes au cœur de leurs préoccupations : la refonte du régime indemnitaire et la rémunération au mérite, le reclassement et la mobilité professionnelle. Près de 35 collectivités territoriales composent ce réseau professionnel. Dans l'Essonne-Sud Seine et Marne, le réseau a démarré début 2013 et dans les Yvelines, où il sera mis en place dans l'année, une « banque de documents » fonctionne déjà depuis une dizaine d'années.

De nouveaux outils à disposition du réseau DRH

« On échange beaucoup oralement, mais je souhaiterais partager des documents écrits » confirme Daniel Rustin. Face à ce besoin exprimé par un grand nombre de DRH, une banque de documents est en cours de finalisation au CNFPT. Pour Chloé Delcroix, responsable de l'antenne CNFPT de l'Essonne et Sud Seine & Marne, cet extranet qui devrait être mis en place prochainement sera une véritable valeur ajoutée facilitant le partage d'information entre DRH quel que soit leur département. »

> **Avoir une connaissance des pratiques des autres collectivités territoriales pour être conforté dans les propositions qu'on peut faire au sein de sa collectivité.**

La confiance dans la confidentialité de chacun s'est vite instaurée, ce qui a permis la richesse des échanges.

AURORE MONTÈS, responsable de l'antenne Nord Seine-et-Marne du CNFPT.



Le réseau DRH m'a permis de prendre du recul et de confronter mes pratiques avec d'autres, d'échanger en toute confidentialité avec des DRH de collectivités de taille et d'orientation politique différentes, mais dont les réalités professionnelles sont voisines.

DANIEL RUSTIN, DRH de Mitry-Mory (77).

Au-delà des nombreuses réformes juridiques pour lesquelles il est enrichissant de pouvoir confronter nos expériences, nous avons aussi de nombreuses problématiques sociales à régler, comme la difficulté de reclassement des agents, leur mobilité, l'aménagement des horaires, etc. Le réseau est aussi une opportunité de partager sur ces questions.

EDITH PÉPIN, DRH à Ris-Orangis (91), 27 000 habitants.

POUR ALLER PLUS LOIN

GRAND ANGLE

Numéro 4 - Septembre 2013

DIRECTEUR DE PUBLICATION
François Deluga, Président du CNFPT

DIRECTEUR ADJOINT DE PUBLICATION
Jacques Ferstenbert, Délégué régional de la délégation Grande-Couronne du CNFPT

RÉDACTEUR EN CHEF
Bruno Gastal, Directeur régional de la délégation Grande-Couronne du CNFPT

SECRÉTAIRES DES PUBLICATIONS
Valérie Bonnard, Julie Goeffic.

RÉALISATION
Ont participé à la rédaction de ce numéro : Colette Blanchard, Elisabeth Gobry, Vincent Bressac, Jean Michel Masqué, Catherine Rigollet.

MAQUETTE
Studio graphique CNFPT

EDITION
Imprimerie CNFPT

CRÉDIT PHOTOS
Photothèque CNFPT, ville d'Eragny, ville de Versailles.

3000 exemplaires



Emplois d'avenir

un dépliant spécifiquement édité pour les collectivités territoriales
http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/298x210_Depliant_Collectivite-2.pdf



Des fiches pratiques pour accompagner la mise en œuvre des Emplois d'Avenir en Ile-de-France.
http://www.carif-idf.org/upload/docs/application/pdf/2013-04/livre_eav_02.pdf

Certiphyto

Un espace web du Ministère de l'agriculture spécifiquement dédié au « plan éco-phyto 2018 » visant la diminution du recours aux produits phytosanitaires.
http://agriculture.gouv.fr/ecophyto



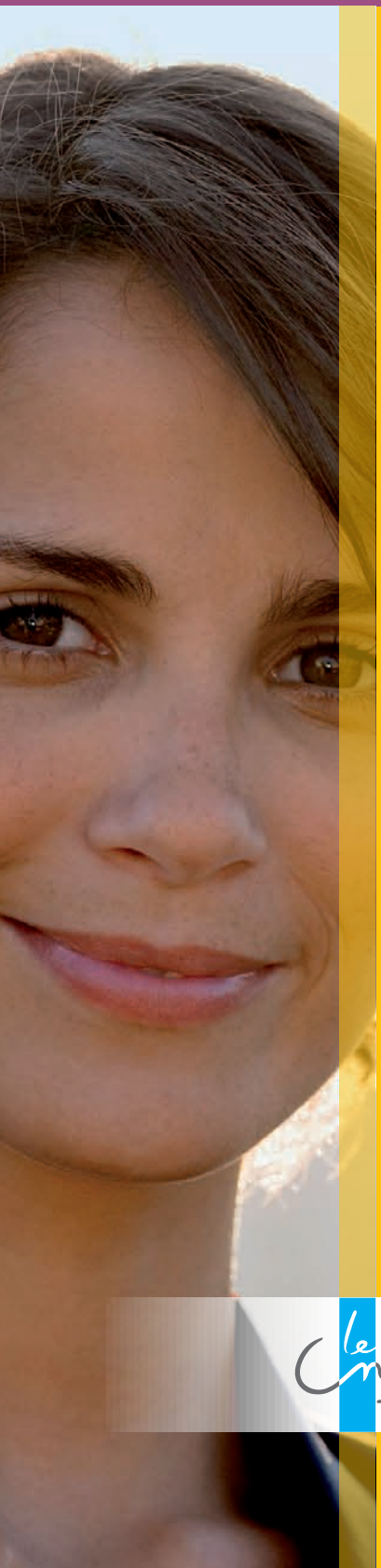


Réforme des rythmes scolaires

Un guide pratique sur la réforme des rythmes à l'école primaire, à destination des mairies, édité par le Ministère de l'éducation nationale (février 2013). Sous forme de questions-réponses, ce guide apporte des éléments de réponses sur l'ensemble des volets du projet. Pour télécharger le guide :
http://multimedia.education.gouv.fr/2013_rythmesco_guidepratique/

NE MANQUEZ PAS LES ÉVÉNEMENTS DE LA DÉLÉGATION GRANDE COURONNE DU CNFPT

WWW.CNFPT.FR, sélectionnez « Grande-Couronne »



JOURNÉES D'ACTUALITÉ

La réforme des déclarations de travaux et des déclarations d'intention de commencement des travaux, à destination des DST et leurs collaborateurs à Montigny-le-Bretonneux

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2013

La gestion écologique des cimetières : objectif zéro pesticide, en partenariat avec la ville de Versailles, Natureparif et Plante&Cité, à destination des DST et leurs collaborateurs, à Versailles

MERCREDI 2 OCTOBRE 2013

Le projet de loi de finances 2014 et perspectives, à destination des directeurs financiers, directeurs administratifs et financiers, DGS à Paris X^{e}

MARDI 3 DÉCEMBRE 2013

Dialogue social et statut des fonctionnaires, à destination des DRH et des territoriaux professionnels des RH, à Eaubonne

JEUDI 12 DÉCEMBRE 2013

RENCONTRES

Les nouveaux enjeux de l'e-administration, à destination des DSI et cadres chargés des systèmes d'information, DGS, DGAS, DST, à Pantin

MERCREDI 2 OCTOBRE 2013

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires, pour les directeurs de l'éducation.
À Montigny le Bretonneux

VENDREDI 8 NOVEMBRE 2013

RETROUVEZ TOUTE L'INFORMATION, SUR INTERNET : WWW.CNFPT.FR, CHOISIR GRANDE COURONNE, RUBRIQUE « MANIFESTATIONS À LA UNE »

©13/10493/PE - CNFPT STUDIO GRAPHIQUE IMPRESSION CNFPT (LILLE)

le cnfpt

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT